



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/33  
4 mai 2019



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingt-troisième réunion  
Montréal, 27– 31 mai 2019

**PROPOSITION DE PROJET : MOZAMBIQUE**

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième et quatrième tranches)

PNUE, ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Mozambique

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	66°	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2017	5,03 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2017		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					5,01				5,01

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009–2010 :	8,69	Point de départ des réductions globales durables :	8,69
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3,04	Restante :	5,65

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,54		0,54
	Financement (\$ US)	81 750		81 750
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,44	0,22	0,66
	Financement (\$ US)	67 800	33 900	101 700

(VI) DONNÉES DU PROJET*			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal			s. o.	8,69	8,69	7,82	7,82	7,82	7,82	7,82	5,65	s. o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s. o.	8,69	8,69	7,82	7,82	7,82	7,82	7,82	5,65	s. o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	40 000	0	35 000	0	37 500	0	30 000	0	30 000	172 500	
		Coûts d'appui	5 200	0	4 550	0	4 875	0	3 900	0	3 900	22 425	
	ONUDI	Coûts du projet	75 000	0	0	0	85 000	0	0	0	0	0	160 000
		Coûts d'appui	6 750	0	0	0	7 650	0	0	0	0	0	14 400
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		115 000	0	35 000	0	122 500	0	30 000	0	30 000	332 500	
	Coûts d'appui		11 950	0	4 550	0	12 525	0	3 900	0	3 900	36 825	
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet		0	0	0	0	0	0	0	152 500**	0	152 500	
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	0	0	16 425**	0	16,4255

\* Conformément à l'accord révisé qui sera approuvé à la présente réunion.

\*\* Englobant les troisième et quatrième tranches qui devaient être présentées en 2016 et 2018 respectivement.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Lors de la 73<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a évalué la demande pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Mozambique<sup>1</sup>, en prenant note que le gouvernement avait demandé à la vingt-sixième réunion des Parties au Protocole de Montréal de réviser les données de consommation de HCFC pour 2009, de 4,30 à 8,68 tonnes PAO, ce qui entraînait une modification de la valeur de référence pour la conformité et du point de départ des réductions globales durables pour la consommation de HCFC. Par conséquent, le Comité exécutif a notamment approuvé la deuxième tranche du (PGEH) à la condition que les Parties approuvent, lors de leur vingt-sixième réunion, la modification de la consommation de HCFC pour 2009; et a pris note que le point de départ révisé serait de 8,69 tonnes PAO, dont le calcul a été réalisé à partir des données de consommation révisées de 8,68 tonnes PAO pour 2009 et de 8,7 tonnes PAO pour 2010, qui ont été communiquées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, et que le niveau de financement révisé pour le financement de la phase I du PGEH serait de 332 500 \$ US, conformément à la décision 60/44(f)(xii); et a demandé au Secrétariat de mettre à jour l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif, selon la valeur de référence établie pour la conformité, puis de le présenter en même temps que la demande de financement pour la troisième tranche du PGEH, si les Parties approuvaient la modification de la consommation de HCFC pour 2009 lors de leur vingt-sixième réunion.<sup>2</sup>

2. Lors de leur vingt-sixième réunion, les Parties ont approuvé la demande du gouvernement du Mozambique afin de réviser les données de la valeur de référence pour 2009<sup>3</sup>.

3. Au nom du gouvernement du Mozambique, le PNUE, en tant que principale agence d'exécution, a présenté une demande de financement pour les troisième et quatrième tranches de la phase I du PGEH, d'un montant total de 168 925 \$ US, soit 67 500 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 775 \$ US pour le PNUE, et de 85 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 7 650 \$ US pour l'ONUDI.<sup>4</sup> La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour 2013 à 2018, ainsi que le plan de mise en œuvre des tranches pour 2019 et 2020.

### Rapport sur la consommation de HCFC

4. Le gouvernement du Mozambique a rapporté une consommation de 5,03 tonnes PAO de HCFC en 2017, ce qui est environ 42 % inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2014-2018 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Mozambique (2014-2018, données de l'Article 7)**

HCFC-22	2014	2015	2016	2017	2018*	Valeur de référence
Tonnes métriques	130,00	130,00	128,00	91,58,00	73,0	158,00
Tonnes PAO	7,15	7,15	7,04	5,03	4,02	8,69

\*Données provenant du rapport de vérification sur la consommation de HCFC.

5. Le Mozambique a progressé dans l'élimination des HCFC, qui sont principalement utilisés dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. La baisse considérable de la consommation depuis 2016 a été attribuée au renforcement du système de quotas et de permis, à la formation des agents douaniers et des techniciens en réfrigération, ainsi qu'aux campagnes de

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/44

<sup>2</sup> Décision 73/61

<sup>3</sup> Décision XXVI/14

<sup>4</sup> Conformément à la lettre du 21 mars 2019 adressée au Secrétariat par le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Développement rural du Mozambique.

sensibilisation du public, ce qui a non seulement contribué à la réduction des importations de HCFC, mais a également augmenté l'adoption des technologies de remplacement à faible PRG.

*Rapport de la mise en œuvre du programme du pays*

6. Le gouvernement du Mozambique a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2017 et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Les données du programme du pays pour 2018 sont attendues pour la fin d'avril 2019.

*Rapport de vérification*

7. Le rapport de vérification couvrait la période entre 2013 et 2018. Il confirmait que le gouvernement du Mozambique mettait efficacement en œuvre son système de quotas et de permis et que la consommation vérifiée de HCFC-22 pour 2018 était de 4,02 tonnes PAO, soit environ 54 % sous la valeur de référence pour la conformité des HCFC. La vérification a mis en lumière certains défis, comme la nécessité d'améliorer la planification et les communications dans la réaffectation des agents douaniers et d'exécution expérimentés afin de limiter les perturbations des activités d'exécution; de renforcer l'engagement et la transparence de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) face aux importateurs de SAO; et d'encourager les sociétés d'entretien en réfrigération et climatisation à utiliser des unités de récupération de frigorigènes.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

8. L'UNO a la responsabilité des quotas annuels, de la délivrance des permis et de l'enregistrement des importateurs autorisés. Le bureau des douanes, qui est contrôlé par le Ministère des Finances, ainsi que d'autres agences d'exécution de la loi, collaborent étroitement avec l'UNO afin d'appliquer le système de quotas et de permis, qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les agents douaniers et les autres agents d'exécution de la loi ont été formés pour identifier et classer des SAO, ainsi que pour surveiller et rapporter les importations annuelles à l'UNO.

9. Le Ministère des Ressources minérales et de l'Énergie, qui est membre du Comité directeur du Protocole de Montréal, est responsable des réglementations et politiques en matière d'efficacité énergétique, et il souligne ces enjeux lors des réunions du comité.

10. Les réglementations révisées procurent une interdiction sur l'importation d'équipements fonctionnant au HCFC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Actuellement, l'UNO négocie avec le Ministère des Finances, qui est responsable de l'approvisionnement et du bureau des douanes, afin de supprimer les droits d'importation sur les technologies de remplacement à faible PRG et d'augmenter ceux sur les HCFC.

*Secteur de l'entretien en réfrigération*

11. Les principales activités réalisées incluent :

- (a) Formation et renforcement des capacités : 223 agents douaniers, 15 inspecteurs de l'environnement, 30 inspecteurs des activités économiques, 52 chefs administratifs et financiers, 85 agents de police municipaux, 13 courtiers des douanes et autres agents d'exécution de la loi ont été formés grâce à deux séances de formation concernant la surveillance et le renforcement des politiques et règlements en matière de SAO;
- (b) Formation des techniciens en réfrigération : 345 techniciens ont été formés concernant les bonnes pratiques en réfrigération, notamment sur l'usage des technologies aux hydrocarbures, et une réunion a été organisée avec l'association en réfrigération et

climatisation, durant laquelle le code de conduite des techniciens pour la mise en œuvre a été adopté, ainsi qu'un plan d'action pour le processus de certification;

- (c) Renforcement des centres d'excellence et approvisionnement des équipements : cinq identifiants de frigorigènes avancés, des pompes à vide, des collecteurs de jauge, des stations de recharge des hydrocarbures, des stations de brasage et des détecteurs de fuite ont été achetés pour être distribués dans trois centres d'excellence (Instituto Industrial e Comercial da Matola pour la région du Sud, Instituto Comercial da Beira pour la région centrale, Instituto Industrial e Comercial da Nmapula pour la région du Nord), et la formation a été axée sur la manipulation sûre des solutions de remplacement à faible PRG, sans PRG et inflammables.

#### *Groupe de mise en œuvre et de surveillance des projets (PMU)*

12. L'UNO, qui est contrôlée par la Direction nationale environnementale du Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Développement rural, dirige la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO au Mozambique et coordonne la mise en œuvre de l'élimination des SAO et la surveillance des activités du PGEH. Les autres institutions concernées par la mise en œuvre du PGEH sont les Ministères du Commerce ainsi que des Ressources minérales et de l'Énergie, l'administration fiscale (bureau de douanes), le Comité national de l'ozone, ainsi que l'association des techniciens en réfrigération.

#### État du décaissement des fonds

13. En date d'avril 2019, sur le montant de 150 000 \$ US approuvé jusqu'ici, 135 000 \$ US ont été décaissés (100 000 \$ US pour le PNUE et 35 000 \$ US pour l'ONUDI) comme l'indique le tableau 2. Le solde de 15 000 \$ US sera décaissé entre 2019 et 2020.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Mozambique (\$ US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total global approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	40 000	40 000	35 000	35 000	75 000	75 000
ONUDI	75 000	60 000	0	0	75 000	60 000
<b>Total</b>	115 000	100 000	35 000	35 000	150 000	135 000
<b>Taux de décaissement (en %)</b>	87		100		90	

#### Plan de mise en œuvre des troisième et quatrième tranches du PGEH

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2019 et décembre 2020 :
- (a) Formation de 200 agents douaniers et de 100 inspecteurs de l'environnement par le biais de cinq ateliers sur la surveillance et l'exécution des politiques et règlements en matière de SAO, et renforcement des écoles de formation régionales grâce à l'approvisionnement de matériaux de formation (PNUE) (25 000 \$ US);
- (b) Formation de 280 techniciens en réfrigération par le biais de six ateliers sur les technologies aux hydrocarbures et la manipulation sûre des frigorigènes, avec un approvisionnement de trousseaux d'outils de base destinés au bon entretien pour ces techniciens; et soutien de l'association en réfrigération et climatisation en organisant trois réunions de l'association (PNUE) (32 500 \$ US);

- (c) Renforcement des centres régionaux d'excellence en fournissant des équipements de récupération et de réutilisation des frigorigènes; mise en œuvre d'un programme incitatif destiné aux utilisateurs finaux en réfrigération commerciale et industrielle pour remplacer environ 100 unités commerciales autonomes fonctionnant au HCFC-22 par des unités à haute efficacité énergétique sans HCFC et à faible PRG ou sans PRG; et développement d'un programme complet pour la réduction des émissions de HCFC et de gaz carbonique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (ONUDI) (85 000 \$ US et les fonds de la tranche précédente); et
- (d) Surveillance de la mise en œuvre du PGEH (PNUE) (10 000 \$ US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Rapport de vérification

15. Le PNUE a indiqué qu'il soutiendrait l'UNO afin de remédier aux défis mis en lumière par la vérification pendant la mise en œuvre du PGEH et par le Programme d'aide à la conformité. Le plan de travail pour les troisième et quatrième tranches a déjà pris en considération les recommandations du rapport de vérification.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

16. Le gouvernement du Mozambique a délivré un quota d'importation de HCFC-22 à 2,75 tonnes PAO pour 2019 et à 2,2 tonnes PAO pour 2020, des limites qui se trouvent sous la cible de contrôle du Protocole de Montréal.

##### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

17. Les retards rencontrés dans la mise en œuvre du PGEH, incluant l'approvisionnement et le décaissement des fonds, ont été réglés de manière satisfaisante. La livraison des équipements est prévue d'ici la fin de mai 2019, et le volet investissement du PGEH sera accéléré. En ce qui concerne le programme incitatif destiné aux utilisateurs finaux commerciaux et industriels, le PNUE a indiqué que le processus couvrira les coûts différentiels de remplacement des unités commerciales autonomes fonctionnant au HCFC-22 par des équipements à haute efficacité énergétique sans SAO/à faible PRG ou sans PRG (peut-être avec des frigorigènes à base d'hydrocarbures), qui sera mis en œuvre dans la capitale, Maputo. Le PNUE a en outre confirmé qu'il n'y avait aucune conversion d'équipement de réfrigération et climatisation fonctionnant au HCFC vers des frigorigènes de remplacement inflammables; cependant, la formation des techniciens en réfrigération et climatisation incluait l'usage et la manipulation sûre des frigorigènes naturels, puisque le gouvernement encourageait l'introduction des équipements de réfrigération et de climatisation fonctionnant avec des frigorigènes naturels et d'autres frigorigènes à faible PRG.

#### Projet d'Accord

18. Conformément aux décisions 73/61 et XXVI/14, le Secrétariat a mis à jour les paragraphes et Appendices pertinents de l'Accord entre le gouvernement du Mozambique et le Comité exécutif, comme l'indique l'Annexe I du présent document. L'Accord complet sera joint au rapport de la réunion.

## Conclusion

19. Malgré le fait que le Mozambique ait connu des retards dans la mise en œuvre de son PGEH, le gouvernement met actuellement en œuvre la formation des agents douaniers et d'exécution, le renforcement des centres d'excellence, la formation des techniciens et le soutien de l'association en réfrigération et climatisation, ce qui assurera la durabilité des activités du PGEH. Le rapport de vérification du pays confirmait que le système de quotas et de permis est opérationnel, mais mettait en lumière quelques défis comme : l'amélioration de la planification et de la communication dans la réaffectation des agents douaniers et d'exécution expérimentés afin de limiter les perturbations des activités d'exécution; le renforcement de l'engagement de l'UNO par rapport aux importateurs de SAO; l'ouverture de sièges au sein du Comité de direction sur les SAO à des importateurs; et l'encouragement des sociétés d'entretien en réfrigération et climatisation afin d'utiliser des unités de récupération pour récupérer les frigorigènes. Le PNUE a indiqué qu'il soutiendrait l'UNO afin de remédier aux recommandations de la vérification par le biais d'un PAC et de l'intégration d'activités pertinentes dans le plan de travail des troisième et quatrième tranches. Le rapport périodique sur les activités entreprises et prévues suggère que le pays atteindra ses objectifs d'élimination du HCFC.

## **RECOMMANDATION**

20. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- (a) De prendre note :
  - (i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour le Mozambique;
  - (ii) Que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le gouvernement du Mozambique et du Comité exécutif, de la manière indiquée dans l'Annexe I du présent document, particulièrement le paragraphe 1, les Appendices 1-A et 2-A, selon les décisions XXVI/14 et 73/61 qui révisaient la valeur de référence du HCFC pour la conformité et le point de départ des réductions globales durables pour la consommation de HCFC à 8,69 tonnes PAO et le niveau de financement de la phase I du PGEH pour le Mozambique à 332 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 36 825 \$ US, conformément à la décision 60/44(f)(xii), et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour a préséance sur celui convenu à la 66<sup>e</sup> réunion.

21. Que le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale des troisième et quatrième tranches de la phase I du PGEH pour le Mozambique, et le plan de mise en œuvre des tranches correspondantes pour 2019-2020 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) Le Mozambique n'avait de consommation que dans le secteur de l'entretien; et
- (b) Le programme d'encouragement financier destiné aux utilisateurs finaux rehausserait la durabilité de la formation des techniciens d'entretien et que les utilisateurs finaux fourniraient le cofinancement afin de participer au programme.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième et quatrième tranches)	67 500	8 775	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième et quatrième tranches)	85 000	7 650	ONUDI





Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU MOZAMBIQUE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES  
(Les changements pertinents sont en caractères gras)**

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Mozambique (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de **5,65** tonnes PAO d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément au calendrier du Protocole de Montréal.

**16. Le présent Accord révisé remplace l'Accord conclu entre le gouvernement du Mozambique et le Comité exécutif à la 66<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.**

**APPENDICE 1-A : SUBSTANCES**

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	<b>8,69</b>

**APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT**

Ligne	Particuliers	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances de l'annexe C du groupe I du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s. o.	<b>8,69</b>	<b>8,69</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>5,65</b>	s. o.
1.2	Consommation maximale admissible des substances de l'annexe C du groupe I (tonnes PAO)	s. o.	<b>8,69</b>	<b>8,69</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>7,82</b>	<b>5,65</b>	s. o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$ US)	40 000	0	35 000	0	<b>37 500</b>	0	30 000	0	30 000	<b>172 500</b>
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	5 200	0	4 550	0	<b>4 875</b>	0	3 900	0	3 900	<b>22 425</b>
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$ US)	75 000	0	0	0	<b>85 000</b>	0	0	0	0	<b>160 000</b>
2.4	Coûts d'appui pour l'agence coopérative (\$ US)	6 750	0	0	0	<b>7 650</b>	0	0	0	0	<b>14 400</b>
3.1	Financement total convenu (\$ US)	115 000	0	35 000	0	<b>122 500</b>	0	30 000	0	30 000	<b>332 500</b>
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	11 950	0	4 550	0	<b>12 525</b>	0	3 900	0	3 900	<b>36 825</b>
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	126 950	0	39 550	0	<b>135 025</b>	0	33 900	0	33 900	<b>369 325</b>
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue à réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)										<b>3,04</b>
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)										0
4.1.3	Consommation admissible restante de HCFC-22 (tonnes PAO)										<b>5,65</b>